

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 4

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 3, supprimer les mots :

« et d’un membre du Conseil économique, social et environnemental désigné par le président de cette assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de reconfiguration de la commission.